



Les principales conditions pour se former par la voix de l'apprentissage

Apprentissage

Conditions d'âge

Tous les jeunes âgés de 16 à 29 ans peuvent être recrutés comme apprentis(es). Il existe toutefois des dérogations avant 16 ans et au-delà de 29 ans

Conditions de nationalité

Les jeunes étrangers peuvent avoir accès à un contrat d'apprentissage. S'ils ne sont pas ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen ou de la Suisse, ils doivent obtenir une autorisation de travail.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34840>